



**Procès-verbal
Conseil d'établissement
Polyvalente Le Carrefour
14 avril 2021**

N° de la
résolution ou
annotation

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement tenu le 14 avril 2021 par Zoom.
Pour voir les annexes, référez-vous à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Direction

Chénier, Sylvie
Boileau, Marilyne

Membres parents/ (votant)

Kirk, Steve Loïselle, Anne-Marie
Lachance, Myriam Takam, Maurice
Villeneuve, René Gapfasoni, Parfaite
Bongiovanni, Alessia

Membres du personnel (votant)

Gilbert, Jasmin Paquette, Patricia
Breton, Erik Laflamme, Johanne
Thibault, Johanne Phillion, Anik
Langlois, Christine

Élèves du parlement étudiant (votant)

Robinson, Ève

Membre de la communauté

Aucun

Membres invités

Gauthier Marie-Michèle
Pary, Christelle
Joanisse, Marie-France
Duchausi, Alexa
Rodrigue, Paul

Membres absents

Perreault, Danielle
Lair, Christine

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE L.I.P. ART. 61

La réunion débute à 19 h 02. Vérification du quorum et ouverture de l'Assemblée.

CÉ # 20-21-020

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Points à ajouter à l'ordre du jour :

Varia : Critères de sélection du directeur général

Point d'information Mesure 15028

L'adoption de l'ordre du jour avec modification est proposée par Mme Laflamme et appuyée par Mme Paquette.

Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2021 ET POINTS DE SUIVIS

CÉ # 20-21-021

Modifications et ajouts : Aucun

Point de suivi :

- Problèmes de circulation existant dans le stationnement de l'école mettant à risque les enseignants lorsqu'ils circulent vers leur automobile pour quitter l'école :
 - Questionnement de Mme Bongiovanni quant à la pertinence de discuter de ce point au CÉ et l'importance d'avoir le vote du 2/3 des membres du CÉ. Précisions émises par M. Kirk que le vote du 2/3 des membres est seulement nécessaire lorsque le CÉ demande l'implantation d'un projet, d'un processus ou un changement.
 - Suivi effectué par Mme Chénier quant aux pancartes ajoutées ainsi que l'établissement de paramètres pour le sens de la circulation.
 - Rappel de Mme Chénier que ce point demeure informatif, qu'il est important de maintenir des relations cordiales et elle en profite pour mentionner qu'elle prendra sa retraite en date du 30 juin 2021.

L'adoption du procès-verbal du 10 février 2021 est proposée par M. Breton et appuyée par Mme Loiseau.

Adopté

4. PAROLE AU PUBLIC

Aucun point

CÉ # 20-21-022

5. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Proposition de 3 candidatures pour l'élection d'un nouveau membre : Mme Christelle Pary, Mme Marie-France Joannisse et M. Paul Rodrigue. Présentation effectuée par chaque candidat. Vote effectué en huit clos par les membres du CÉ. Mme Joannisse est élue par majorité.

Adopté

6. CAPSULES INFORMATIVES

Visionnement des capsules informatives par les membres du CÉ via Zoom.

CÉ # 20-21-023

7. APPROBATION DES ACTIVITÉS (ANNEXE 1)

Présentation des activités à l'Annexe 1. Activités approuvées à l'unanimité.

Proposition par Mme Lachance approuvée par Mme Philion.

Approuvé

CÉ # 20-21-024

8. RÈGLES DE VIE (ANNEXE 2)

Proposition de reconduire les règles de vie de l'année 2020-2021 pour l'année prochaine. M Kirk propose une modification à la page 11 concernant un changement de mot concernant le recyclage. Adoption des règles de vie proposée par Mme Parent et appuyée par Mme Paquette.

Adopté

CÉ # 20-21-025

9. SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS

Lecture d'une lettre rédigée par le syndicat par Mme Paquette pour que les membres du CÉ appuient les demandes des enseignants dans la négociation de leur convention collective. Plusieurs partages d'opinion par les membres du CÉ et inconfort mentionné par Mme Lachance quant à l'approbation d'un document sans avoir pu lire le document ou avoir une copie à l'ordre du jour. Mme Chénier rappelle que cette action ne fait pas partie du mandat spécifique du CÉ (appuyer des demandes lors de la négociation de convention collective ou se prononcer sur des lois de travail).

Adoption de cette demande de soutien proposée par M. Breton et appuyée par M. Kirk.

Adopté

CÉ # 20-21-026

10. PROGRAMME D'ÉTUDES 2021-2022 (ANNEXE 3)

Mme Boileau, Directrice adjointe PEI et programme primaire présente un bref sommaire des changements apportés aux programmes d'études 2021-2022 (se référer aux éléments surlignés à l'Annexe 3). Mme Boileau procède à l'explication des changements effectués et répond aux questions des membres du CÉ.

Adoption du programme d'études 2021-2022 proposée par Mme Laflamme et appuyée par M. Breton.

Adopté

11. RÈGLEMENT 56-34-02 « FONCTIONNEMENT DU FONDS À DESTINATION SPÉCIALE » (ANNEXE 4)

Présentation du document en consultation dans le but d'alléger les étapes pour la gestion et le fonctionnement du fonds à destination spéciale. Pour toutes suggestions ou modifications, les membres du CÉ doivent faire parvenir leur recommandation à M. Kirk.

12. RECHERCHE DE COMMANDITAIRES POUR LA GRADUATION DE NOS 6^E ANNÉE (ANNEXE 5)

CÉ # 20-21-027

Demande effectuée par Mme Boileau afin que les membres du CÉ approuvent l'envoi d'une lettre aux parents pour la recherche de commanditaires pour la graduation des élèves de 6^e année (album de finissant, fête en bulle classe, etc.). Questions émises concernant la possibilité de publier une carte d'affaire et quant au montant minimal établi (aucun minimum précisé par la direction).

Adoption de la proposition par Mme Gapfasoni et approuvée par Mme Philion.

Adopté

CÉ # 20-21-028

13. PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION (ANNEXE 6)

Mme Duchaussi présente le plan de lutte contre l'intimidation et la violence actualisé pour la Polyvalente le Carrefour suivant la loi 56 incluant un plan pour le primaire ainsi que le secondaire. Présentation des éléments importants du plan ainsi que de la méthodologie utilisée pour la préparation (Annexe 6).

Adoption du plan de lutte proposée par Mme Paquette et appuyée par M. Breton.

Adopté

14. MISE À JOUR DE LA COVID À L'ÉCOLE

Mme Chénier fait état d'un suivi des démarches en lien avec la gestion des cas positifs de COVID-19 ainsi que le plan établi pour la gestion de l'information.

15. CONSULTATION DES ÉLÈVES

M. Kirk informe les membres du CÉ qu'il va communiquer les élèves du parlement étudiant afin de déterminer comment ils désirent être consultés et sur quels sujets ils désirent être consultés. Mme Bongiovanni propose de créer un sous-comité qui pourrait collaborer avec le parlement étudiant. Le sous-comité sera composé de Mme Bongiovanni, M. Villeneuve et Mme Loïselle.

Le CÉ décide à l'unanimité de poursuivre la rencontre après 21h30 considérant les points qui restent à discuter. Il est rappelé que le président du CÉ doit demander l'approbation des membres du CÉ de poursuivre la rencontre après 21h00 selon les règles de régie interne.

16. INFORMATIONS

16.1 MOT DU PRÉSIDENT : Aucune information.

16.2 MOT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DES PARENTS : M. Villeneuve fait état d'une information importante concernant des changements au niveau de la contribution financière des parents pour le service de garde qui inclut une augmentation du nombre d'éducatrice sur l'heure du dîner mais non le matin ou après l'école. Également, il fait part que le CÉ a accès à une inscription gratuite pour le congrès de la Fédération des comités de parents du Québec.

16.3 MOT DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES : Mme Robinson fait état de certains points d'actualité concernant les dernières levées de fonds, le projet de loi 67 et les activités "zone finissant" réalisées en date du 22 avril 2021 et dîner pizza pour finissants.

16.4 MOT DES ENSEIGNANTS : Informations transmises concernant les grèves probables dans les prochaines semaines, l'augmentation de la charge de travail et du stress des enseignants dans le contexte actuel qui amène des arrêts de travail de plusieurs enseignants.

Mme Chénier quitte la rencontre du CÉ concernant le prochain point de discussion à l'ordre du jour.

17.0 QUESTIONS DIVERSES

Varia : Critères de sélection du Directeur général

Discussion réalisée avec l'ensemble des membres du CÉ pour l'établissement des critères de sélection des directions d'établissement et proposition des points suivants au service des ressources humaines du Centre

de services :

1. Répondre aux exigences du Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.
2. Démontrer les compétences de gestion suivantes dans l'exercice du leadership pédagogique :

Gestion des services éducatifs de l'établissement

- Structurer une organisation scolaire centrée sur les besoins éducatifs des élèves ;
- Soutenir le développement de pratiques éducatives adaptées aux besoins des élèves.

Gestion de l'environnement éducatif de l'établissement

- Assister le conseil d'établissement dans l'exercice du rôle qui est conféré par la Loi ;
- Diriger l'élaboration d'un projet éducatif et la mise en œuvre d'un plan de réussite axés sur la réussite des élèves ;
- Participe, facilite et identifie les besoins des services et activités pour étudiants afin de favoriser le sentiment d'appartenance et la motivation scolaire par leur entremise et y fournit les ressources nécessaires.

Gestion des ressources humaines de l'établissement

- Assurer l'agir compétent dans sa pratique et dans celle de chaque membre et équipe de travail du personnel et de l'établissement ;
- Assurer le développement de ses compétences et de celles de tous les membres du personnel ;
- Stimule, motive et valorise, individuellement ou publiquement, le personnel en vue du meilleur rendement possible ;
- Développe en collaboration avec le personnel, un système efficace et équitable de répartition des responsabilités et des charges de travail entre les membres du personnel.

Gestion administrative de l'établissement

- Gérer avec efficacité et efficience les ressources financières ;
- Gérer avec efficacité et efficience les ressources matérielles.

Capacité transversale

- Exercer une méthode et démarche structurées ;
- Posséder des habiletés de communication verbales et écrites ;
- Démontrer du leadership et un sens politique ;
- Favoriser l'interaction et la coopération ;
- Démontrer des habiletés d'évaluation et de régulation ;
- Faire preuve d'un sens éthique ;
- Posséder des qualités de relationniste, tant avec le personnel et les étudiants qu'avec le milieu.

Adoption des critères de sélection proposée par Mme Phillion et appuyée par M. Breton.

Adopté

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 21h45 proposée par Mme Paquette et appuyée par M. Breton.

Adopté

Sylvie Chénier

Directrice

Steve Kirk

Président